



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 496.32-2021**

**Aux personnes intéressées par le projet
de règlement modifiant le règlement de zonage 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.32-2021 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 496.32-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR PERMISE DES BÂTIMENTS COMMERCIAUX SITUÉS DANS LA ZONE MIX-8 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 29 juillet 2021, à 17 h 30**, à la salle Marcel Bédard de Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toujours en lien avec le projet de règlement numéro 496.32-2021 visant des modifications spécifiques à la zone Mix-8 (voir annexe 1 pour la délimitation de la zone), le principal objet de cette assemblée est :

- Le présent règlement vise à revoir la hauteur des bâtiments commerciaux à l'intérieur de la zone Mix-8; initialement la hauteur minimale des bâtiments était de 2 étages. Cependant, les récents projets proposés demandent de revoir cette norme à la baisse.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 15^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN 2021.

La greffière adjointe,



Nicole Richard

Annexe 1 :

